

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 janvier 2021

## POINTS D'ACCUEIL POUR SOINS IMMÉDIATS - (N° 3779)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par

M. Bazin

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« sur le territoire »

les mots :

« dans la région ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour but d'élargir la provenance des médecins spécialistes en médecine générale pouvant intervenir au sein des Points d'accueil pour soins immédiats à la région et non seulement « au territoire », qui peut s'avérer très limitatif au regard des découpages retenus pour les CPTS ou CLS.

Donnons de la souplesse au recrutement tant que les professionnels de santé qui y interviennent ont les qualifications requises.